

## Article - 2024

### Petit Tertiaire Privé : l'expérimentation 2024 de l'ALE à destination des professionnels !

**Dans sa démarche résolument tournée vers la transition et l'efficacité énergétique, l'ALE lance une nouvelle initiative : Petit Tertiaire. Cette expérimentation vise à accompagner les entreprises, associations et commerçants du Pays de Fougères dans leur transition énergétique vers des pratiques plus durables. Un service sur-mesure qui voit le jour depuis le mois d'avril 2024 !**

Depuis 2015, l'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères développe son service public dédié aux particuliers ; Rénobatys. Ce dernier assure auprès des locataires ou propriétaires un accompagnement technique, juridique et financier tout au long de leurs démarches de rénovation. En 2023, l'ALE dénombre **1 500 sollicitations, 650 rendez-vous et 150 accompagnements** auprès des ménages du Pays de Fougères.

Face à une demande de plus en plus grandissante, l'ALE a souhaité démocratiser et développer son service public en **s'adressant aux professionnels**, offrant ainsi **un accompagnement technique et une expertise adaptée à leurs besoins**. Association, bureaux, cabinets médicaux, restauration... Ce sont uniquement les structures dans le **secteur tertiaire privé**, possédant un **local à l'achat ou en location**, d'une surface **inférieure à 1 000m<sup>2</sup>** qui sont concernés pour profiter de ce nouveau service. Petit Tertiaire les accompagne de 2 manières distinctes :

1. **Avec travaux de rénovation** : notre conseiller oriente les professionnels dans leurs décisions en matière de rénovation, d'achat ou d'aménagement, en tenant compte des enjeux énergétiques. Cette assistance sur-mesure leur permet de comprendre en profondeur leur consommation énergétique, d'identifier les équipements les plus adaptés à leur activité, et de mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire leur empreinte énergétique.
2. **Sans travaux de rénovation** : cette démarche leur permet d'avoir une analyse approfondie des factures énergétiques, des courbes de charges et des habitudes de consommation. Elle permet également d'établir des préconisations personnalisées afin de mettre en place un paramétrage pour optimiser la consommation énergétique.

Passer par la mission du Petit Tertiaire **permet aux entreprises d'économiser jusqu'à 80% d'énergie** sur certains postes de consommation et **gagner en compétitivité en améliorant leurs performances énergétiques**. Cette expérimentation ne se limite pas à un service individuel, puisqu'en s'engageant avec Petit Tertiaire, les acteurs économiques contribuent à une **transition énergétique collective**, participant ainsi à la **construction d'un avenir plus durable pour l'ensemble de la communauté du Pays de Fougères**.

L'accompagnement du Petit Tertiaire est financé et **pris en charge à hauteur de 80%** par la région Bretagne et les deux EPCI du Pays de Fougères ; Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne. Le reste à charge pour les professionnels est fixé à **200€**.

Pour plus d'informations, contacter le service Renobatys de l'Agence Locale de l'Energie au 02 90 80 20 00, par mail [contact@ale-fougères.bzh](mailto:contact@ale-fougères.bzh) ou en vous rendant directement au Bâtiment Le Fil, 1 rue de la Moussais, 35300 Fougères.

